Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-42-2026Tscolair-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 24* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 29 mai 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le vendredi 5 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal Mme ALI SAID Djihane, Mme DUTTO Jacqueline, M. ESTRAYER Raymond, Mme AUTIN Stessye, M. GOTSIRIDZE Levan, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN - CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

M. PORQUET Christian	à	Monsieur MOUTTE Michel
DE FILIQUIER Clément	à	Mme AUTIN Stessye,
Monsieur BENOIT Marc	à	Mme SERGENT Christine
Mme DRAPIER Nathalie	à	Monsieur DUPRAZ Pascal
Mme KRAFFT Martine,	à	Mme DUTTO Jacqueline

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 17 h 30

42 - TARIFS SCOLAIRES 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au décret n°2006/753 du 29 juin 2006, les communes peuvent fixer librement les tarifs du restaurant scolaire, sachant que ceux-ci ne peuvent pas excéder le coût du service rendu.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-42-2026Tscolair-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Monsieur le Maire précise que le prix du ticket actuel est de 3.80€ depuis le 1er septembre 2024 couvrant juste le prix du repas facturé par le prestataire, révisable chaque année et souligne l'effort financier de la commune par la prise en charge dans le budget principal des coûts et dépenses de personnel, d'entretien, d'eau, d'électricité, de chauffage, de maintenance et des consommables en informatique.

Il est donc proposé de fixer le prix du ticket à 3.90 € à compter du 1er septembre 2026.

Il est demandé au conseil municipal :

Article 1 : d'approuver la fixation du prix du ticket du restaurant scolaire à 3.90€ à compter du 1er septembre 2026.

- Les membres de l'assemblée
- Monsieur le Maire entendu dans son exposé
- A la majorité des membres présents et représentés
-
- 6 votes contre (BENOIT, SERGENT, MARTINEZ, BONIFAY, PARIS, VERHAEGHE).
- 23 voix pour.

Article 1 : Approuvent la fixation du prix du ticket du restaurant scolaire à 3.90€ à compter du 1er septembre 2026,

Article 2 Autorisent le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

Robert Deledda

LE MAIRE
ROBERT DELEDDA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355